



VILLE DE PONTIVY

QUINZAINE BRETONNE

UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

(25^e Anniversaire de sa Fondation)

CONGRÈS ANNUEL

ORGANISÉ

Sous la Présidence d'honneur de M. ROSSIGNOL

MAIRE DE PONTIVY

7-18 Septembre 1922



Kevredigez Broadel Breiz

PROGRAMME du CONG

Jeudi 7 Septembre

- A 11 heures. — Au Lycée de PONTIVY. — Ouverture de l'Exposition des Arts bretons et des petites Industries bretonnes.
- A 17 heures 1/2. — Visite de l'Exposition par la Semaine touristique du Morbihan. —

Dimanche 10 Septembre

GRANDE FÊTE DU COSTUME BRETON

Election de la Reine du Costume du PORHOËT

- A 14 heures. — Concours de Binious. —
- A 16 heures 1/2. — Cortège de la Reine du Costume du PORHOËT et de ses Demoiselles d'honneur. — Chars et Voitures fleuries. —

LUNDI 11 SEPTEMBRE. — A 20 heures. — Au THÉÂTRE MUNICIPAL. — Ouverture solennelle du Congrès de l'U. R. B. — *L'Ame de la France, c'est l'Ame de ses Provinces.* — Conférence par M. CHARLES BRUN, professeur à l'Institut des Hautes Etudes Internationales, Délégué général de la Fédération Régionaliste Française. — Chants Bretons. —

MARDI 12 SEPTEMBRE. — A 9 heures matin. — Salle de la Mairie. — 1^{re} Séance de travail. — Travaux de la section de *Langue bretonne*.

A 14 heures soir. — Salle de la Mairie. — 2^e Séance de travail. — Travaux de la section d'*Histoire et de Littérature bretonne*.

A 20 heures 1/2 soir. — Au Théâtre Municipal. — *Soyons de Chez Nous.* — Conférence par M. Henry QUILCARS, Archiviste - Bibliothécaire, Secrétaire général du Comité de Défense des Intérêts bretons. — Chants bretons. —

MERCREDI 13 SEPTEMB. — A 9 heures matin. — Salle de la Mairie. — 3^e Séance de travail. — Travaux de la Section d'*Histoire et Littérature bretonne*. —

A 14 heures soir. — Salle de la Mairie. — 4^e Séance de travail. — Travaux de la Section Economique. —

JEUDI 14 SEPTEMBRE. —

VENDREDI 15 SEPTEMB. —

SAMEDI 16 SEPTEMBRE. —

Dimanche

A 17 heures. — GRANDE

Dans la

— LE

Légende bretonne en v

PRIX des Pla

NOTA : En cas de mauvais temps, l'Exposition sera transférée au Théâtre Municipal, l'une à

du CONGRÈS

A 20 heures soir. — Au *Théâtre Municipal* —
L'Emigration bretonne. — Ses conséquences. —
 Conférence par M. le Docteur PICQUENARD, ancien
 adjoint au Maire de Quimper, Membre de la Société
 géologique et minéralogique de Bretagne et de la
 Société géologique de France.
 Chants bretons. —

JEUDI 14 SEPTEMBRE. — Excursion à Sainte-Barbe du Faouët. —

VENDREDI 15 SEPTEMB. — A 8 heures du matin. — Service religieux pour les
 Membres défunts de l'U. R. B.

A 10 heures. — Salle de la *Mairie*. — Séance du
Comité de l'U. R. B.

A 14 heures soir. — Salle de la *Mairie*. — 5^e Séance
 de travail. — Travaux de la *Section Economique*. —

A 20 heures soir. — Au *Théâtre Municipal*. —
Le Centenaire de Victor Massé. — Conférence par
 M. J. de GUENYVEAU, secrétaire général de l'U. R. B. —
 Auditions de morceaux du célèbre Compositeur. —
 Chants bretons. —

SAMEDI 16 SEPTEMBRE. — A 9 heures matin. — Salle de la *Mairie*. — 6^e Séance
 de travail. — Travaux de la *Section des Beaux-
 Arts.* — Election triennale des Membres du Bureau. —
 Adoption des vœux du Congrès. —

A 14 heures soir. — Excursions facultatives à la
 Chapelle de la *Houssaye* et à *Saint-Meriadec, de
 Stival.*

A 20 heures soir. — Au *Théâtre Municipal*. —
La Bretagne Immortelle. Conférence par Monsieur
 Anatole LE BRAZ, professeur à la Faculté des Lettres
 de Rennes.
 Chants bretons. —

Dimanche 17 Septembre

A 17 heures. — GRANDE REPRÉSENTATION THÉÂTRALE

Dans la Cour d'honneur du *Château de Rohan*,

- LE BAZVALAN -

Légende bretonne en vers français. — Trois actes et un Prologue de
 Louis GIBLAT.

PRIX des Places : Premières : 5 fr., Deuxième : 3 fr.

NOTA : En cas de mauvais temps il sera donné deux représentations de ladite pièce
 au *Théâtre Municipal*, l'une à 14 heures, l'autre à 20 heures 1/2.

— AVIS IMPORTANT —

SÉANCES DU CONGRÈS. — Toutes les *Séances de travail* du Congrès qui se tiendront à la *Salle de la Mairie* sont absolument libres d'entrée et gratuites : Pour les *Conférences-Concert* du soir qui se tiendront au Théâtre Municipal, le droit d'entrée est de ; 1 fr.

EXPOSITION. Le droit d'entrée à l'*Exposition* qui sera ouverte tous les jours, du 7 au 17 septembre de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2 du matin et de 14 heures à 17 heures du soir, est de : 0 fr. 50 centimes.

Les personnes et les Commerçants et Industriels désireux de prendre part à l'*Exposition-Vente* du Congrès, devront expédier les objets à exposer de façon à ce qu'ils soient rendus à Pontivy le 2 *Septembre* dernier délai. Aucun droit d'emplacement n'est perçu. — Seuls les frais de transport ou d'expédition des objets, aller et retour, demeurent à la charge des Exposants. — Le Congrès récuse toute responsabilité pour la casse ou les détériorations qui se produiraient du fait des transports ou de l'emballage.

Les Exposants sont absolument libres de vendre aux visiteurs et au public les objets qu'ils exposent. — Toutefois, lorsque les objets exposés seront vendus par les soins du Congrès, faute de la présence de l'Exposant ou de son représentant, il sera retenu sur le produit de leur vente 5 0/0 pour les frais généraux d'organisation de l'Exposition. — Tous les Exposants devront indiquer avec soin par des *étiquettes bien lisibles*, le prix des objets exposés et à vendre.

Tous les envois devront être adressés à Mademoiselle Rozenn Riou, déléguée générale de l'U. R. B. à l'organisation de l'Exposition, à l'*Hôtel de la Gare* à Pontivy, avant le 2 septembre. —

CONCOURS DE BINIOUS ET BOMBARDES. — Le Concours de binious et de bombards ne pourra avoir lieu qu'entre sonneurs des cantons de *Pontivy, Cleguerec, Guemené sur Scorff, Baud, Locminé et Rohan*. —

Les frais de transport en chemin de fer ou tramways aller et retour seront remboursés aux sonneurs prenant part au Concours. Ils pourvoiront comme ils l'entendront à leurs frais de séjour. —

Les prix attribués aux Concurrents seront les suivants : 1^{er} Prix : 100 fr. — 2^e Prix : 60 fr. — 3^e Prix : 40 fr. — 4^e Prix : 25 fr. — 5^e Prix : 15 fr. — (Ces deux derniers prix sont offerts par le bon Barde breton Théodore BOTREL).

Les sonneurs devront concourir en *costume du Pays*. — La blouse n'est pas admise. —

GRANDE FÊTE DU COSTUME. — Le Pays de PORHOËT auquel s'applique principalement la grande *Fête du Costume* du Congrès de Pontivy, comprend les cantons de *Pontivy, Cleguerec, Guemené sur Scorff, Le Faouët, Baud, Gourin, Locminé, Saint-Jean Brevelay, Rohan, Josselin, La Trinité-Porhoët*. — La *Reine du Costume du Porhoët* et ses *Demoiselles d'honneur*, seront rigoureusement choisies parmi les personnes de ces cantons, portant *ordinairement leur costume breton* et se présentant avec un costume conservant *tout son caractère*, c'est à-dire non altéré ou défiguré par des transformations étrangères ou de ridicules *rappetissages de coiffes*. *Aucun travestissement, ni costume de fantaisie ne sera retenu*. —

OBSERVATION GÉNÉRALE. — Les fêtes du Congrès étant essentiellement *bretonnes* et devant conserver avant tout le *caractère breton*, les habitants de *Pontivy*, sont invités autant que possible à pavoiser leurs maisons en l'honneur de la *Bretagne* et les Congressistes comme tous les gens de la Région, à affirmer leur attachement à leur Pays, à la *Bretagne*, par le *port des costumes nationaux bretons*. — Il importe de voir dominer dans la foule les *costumes de chez nous*. —

LE BUREAU DE L'U. R. B.